

MESURES RECOMMANDÉES PAR OC POUR UN PROGRAMME COMPLET CIBLANT LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU (PGEÉ 2007)

Mesures légères - intérieur logement ou maison	Mesures étendues - intérieur logement ou maison (électroménagers)	Mesures étendues - enveloppe du bâtiment & autres pour volet social et communautaire	Mesures étendues - enveloppe du bâtiment	Mesures étendues - enveloppe du bâtiment
disponibles à tous les MFR, clients directs et indirects d'HQD: volet privé, communautaire et social	disponibles à tous les MFR, clients directs et indirects d'HQD, en autant qu'ils soient propriétaires des électroménagers	spécifiquement pour volets communautaire et social	Volet privé: maison unifamiliale, duplex-triplex	Volet privé: maison unifamiliale, duplex-triplex
Mesures Écologiques (PBM)	remplacement gratuit du réfrigérateur, laveuse à linge, sècheuse, congélateur	Note: mêmes mesures que celles énumérées par HQD dans Volet social du programme Rénovation énergétique * remplacement de thermostats;	* test d'infiltrométrie et 2 visites; plus efficace d'inclure le programme de remplacement d'équipement électroménager dans la même démarche	Autres mesures de scellement (léger), prise de courant, contour des portes et fenêtres, bas du mur
Rideaux épais ou thermiques	Note: le programme pourrait être adopté pour inclure le remplacement d'électroménagers appartenant au propriétaire du logement abritant un MFR; ce programme exigerait une contribution du propriétaire	* l'éclairage des espaces communs et extérieurs;	* Isoler l'entretroît et le comble (grenier)	
Fluo-compacts (6 & 12)	Mesures étendues - intérieur logement ou maison (chauffage)	* le remplacement de laveuses à linge appartenant aux propriétaires ou aux gestionnaires d'immeubles	* Sceller et isoler la solive de rive (jonction entre le mur de fondation et le premier plancher)	
Corde à linge & pinces à linge	disponibles aux MFR propriétaires-occupants ou aux propriétaires de bâtiments abritant des MFR	* mesures portant sur l'enveloppe thermique du bâtiment, dont: o remplacement du vitrage de fenêtres et de portes par des produits homologués ENERGY STAR® o amélioration de l'isolation des murs principaux	* Isoler la fondation (avec uréthène ou panneau rigide)	Note: plus de recherche est requise pour distinguer les mesures appropriées aux immeubles des mesures appropriées aux unifamiliales, duplex-triplex
	* remplacement de plinthes électriques défectueuses ou désuètes (gratuit pour le MFR propriétaire-occupant; contribution requise d'un propriétaire de logement abritant MFR)	o amélioration de l'isolation de l'entre toit	* Rendre étanches les conduits traversant murs extérieurs	
	* pour des immeubles abritant les MFR, remplacement de fournaise ou de chaudière électrique énergivore ou désuète par une fournaise ou chaudière à haute efficacité; contribution requise du propriétaire	o amélioration de l'isolation des murs de fondations	* Réaliser trappe d'accès étanche	
		o ajout de récupération de chaleur dans la ventilation mécanique	* Autres mesures de scellement (léger), prise de courant, contour des portes et fenêtres, bas du mur, divers	
			* Remplacement du vitrage de fenêtres et de portes par des produits homologués ENERGY STAR®	

Régie de l'énergie  
DOSSIER: C-3610-2006  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
Date: 11 DÉC. 2006  
Pièces n°: C-97-21  
OC

COMPARAISON DES MESURES RECOMMANDÉES PAR OC AVEC CELLES PROPOSÉES PAR HQD DANS R-3610-2006				
Mesures légères - intérieur logement ou maison	Mesures étendues - intérieur logement ou maison (électroménagers & chauffage)	Mesures étendues - enveloppe du bâtiment & autres pour volet social communautaire	Mesures étendues - enveloppe du bâtiment	Mesures étendues - enveloppe du bâtiment
<p>Mesures du Programme Économolis seulement disponibles aux clients du volet privé avec facture énergétique; HQD fait mention de mesures légères pour le volet communautaire, mais les mesures précises ne sont pas définies dans la preuve. Selon OC, les mesures légères doivent être disponibles à tous les clients directs et indirects à faible revenu.</p>	<p>Pas de programme pour le remplacement d'équipement électroménager (sauf les laveuses à linge des espaces communes dans le volet social), et ce en dépit de D-2006-56.</p>	<p>Le volet social est le seul programme de rénovation pour MFR dont les mesures sont bien définies et disponibles. Ces mesures semblent acceptables à OC, mais nous notons que ce programme n'est pas englobant et n'inclut pas les mesures visant l'intérieur du logement (telles que définies dans col. 1&amp;2). Nous recommandons que les mesures du volet social soient appliquées au volet communautaire, et que les deux volets comprennent également des mesures visant l'intérieur du logement. En contre-interrogatoire, HQD semblait disposé à appliquer les mêmes mesures au volet communautaire.</p>	<p>Le volet privé n'est pas du tout défini et aucun plan d'action n'est en place pour sa réalisation. Nous avons de sérieuses préoccupations concernant la capacité d'HQD de réaliser ce programme en 2007. Nous recommandons de prioriser les mesures qui réduisent la facture énergétique des MFR (soit celles visant directement les propriétaires occupants ou celles visant la rénovation de bâtiments abritant des MFR recevant une facture énergétique). En contre-interrogatoire, HQD s'est montré ouvert à notre liste de mesures pour les unifamiliales, duplex et triplex ci-haut.</p>	<p>HQD doit différencier les mesures s'appliquant aux unifamiliales, duplex, triplex, des mesures s'appliquant aux immeubles. Actuellement, aucune mesure n'est définie pour le volet privé et aucune différenciation n'est faite entre les petits bâtiments et les immeubles.</p>
	<p>Aucun programme pour remplacer les plinthes désuètes ou pour améliorer le système de chauffage</p>		<p>Pour les locataires: toujours le problème d'incitatifs partagés &amp; ciblage des participants</p>	